



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité



ACADÉMIE DE NICE

Prêt à rejoindre
la voie de l'excellence?

UN DIPLÔME
UN MÉTIER
UN SALAIRE
UNE EXPÉRIENCE

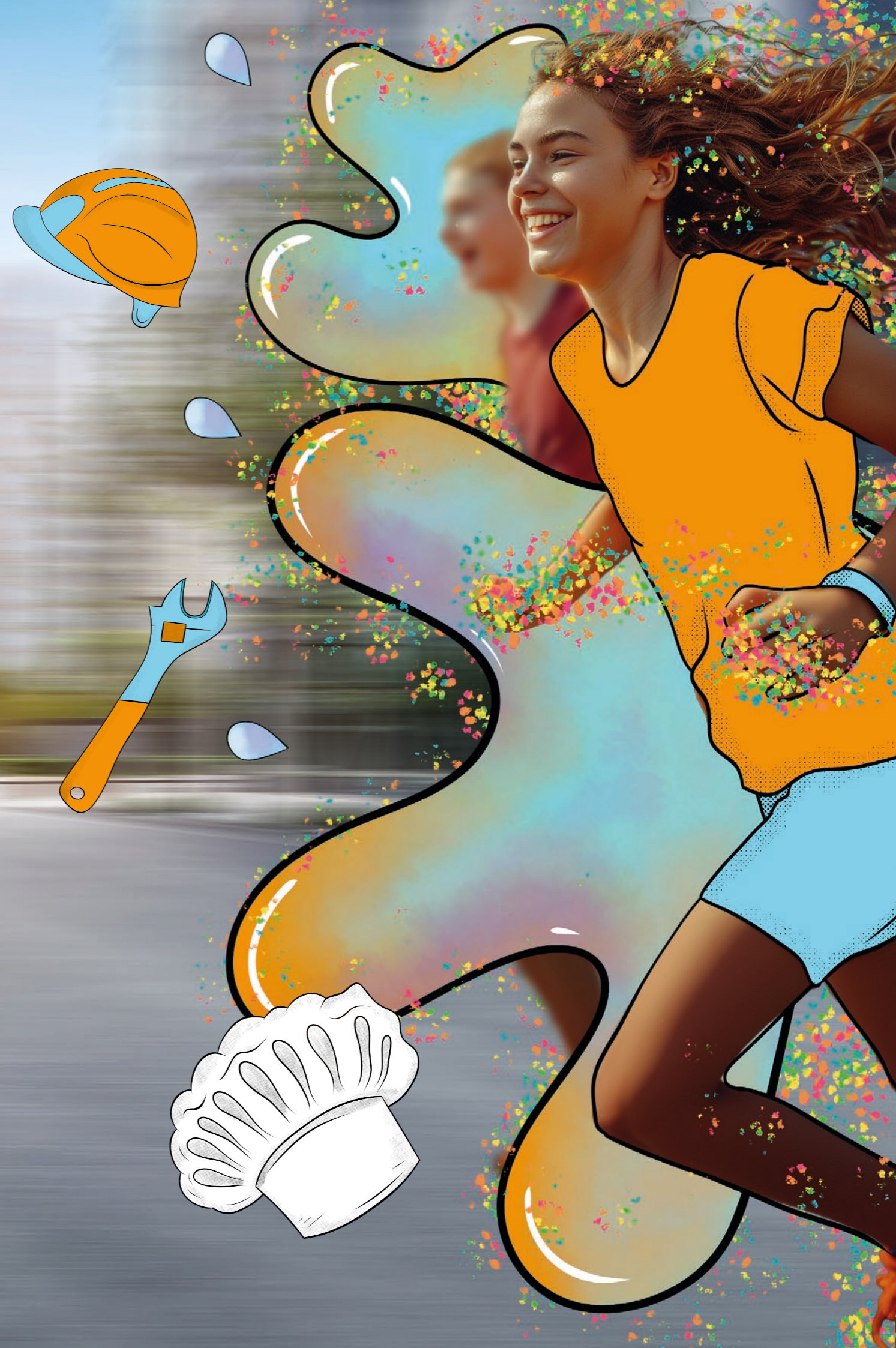
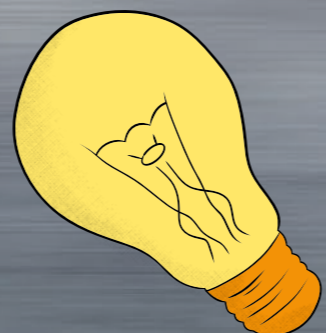
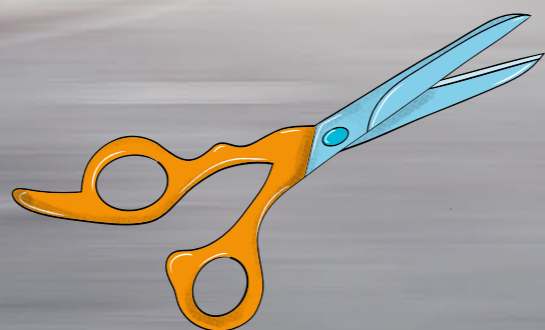
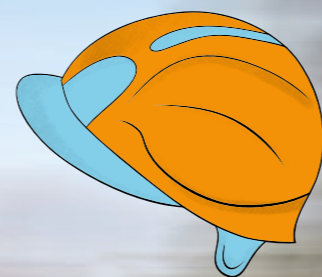
FORPRO-PACA.COM
#INSERTION #ÉVOLUTION #RECONVERSION

Acteur
du réseau

FORPRO
Réseau Formation Professionnelle PACA

Sommaire

Le CFA académique, c'est quoi ?.....	4
Mon alternance en entreprise.....	7
Ma rémunération.....	9
La mobilité internationale.....	10
Mes impôts.....	12
Et après ?.....	13
Aides pour les apprentis.....	15



Le CFA académique c'est quoi ?

Vous pouvez trouver le CFA sur l'ensemble du territoire du Var et des Alpes-Maritimes !

Toutes les formations sont dispensées dans les lycées de l'Éducation nationale par des enseignants certifiés et des professionnels issus du monde de l'entreprise.

■ LA PLUS GRANDE OFFRE D'APPRENTISSAGE

170 diplômes.

CAP, BAC PRO, BTS, DCG, BACHELOR, DSCG.

Toutes filières : Commerce, Vente, Communication, Bâtiment, Hôtellerie - Restauration, Industrie, Administratif, Comptabilité, Banque, Assurance, Notariat, Informatique.

Plus de 150 métiers à la clé !

■ LES UNITÉS DE FORMATION EN APPRENTISSAGE

Des formations dispensées dans plus de 40 lycées publics.

■ PLUS DE 4000 ENTREPRISES PARTENAIRES

Au sein de l'académie de Nice.



RETROUVEZ TOUTES NOS FORMATIONS EN LIGNE !

■ C'EST QUOI L'ALTERNANCE ?

En tant qu'apprenti vous avez un double statut : celui d'étudiant et celui de salarié.

La formation est **gratuite**.

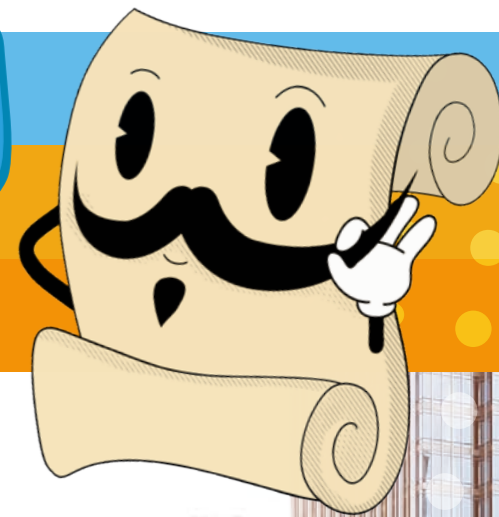
Votre contrat de travail alterne entre périodes d'entreprise et périodes de formation.

Vous êtes sous la responsabilité de votre employeur quand vous êtes en formation.

■ L'APPRENTI S'ENGAGE À :

- Travailler pour son employeur.
- Respecter les règlements intérieurs de l'entreprise, du CFA et du Lycée.
- Suivre la formation au Lycée.
- Tenir à jour son livret d'apprentissage et veiller à ce qu'il soit rempli et visé régulièrement par les personnes concernées (équipe pédagogique et maître d'apprentissage).
- Se présenter aux épreuves du diplôme mentionné dans le contrat d'apprentissage
- Répondre aux enquêtes de satisfaction dans le cadre de l'amélioration continue de nos formations en apprentissage.

MON ALTERNANCE AU LYCÉE



■ L'ENTREPRISE S'ENGAGE À :

- Désigner un maître d'apprentissage (rôle d'accueil, d'organisateur du parcours de formation, de gestionnaire de l'alternance, de formateur et d'accompagnateur).
- Rémunérer son salarié, l'inscrire à la Sécurité Sociale et lui fournir tous les documents lui revenant à la fin de son contrat.
- Veiller à l'assiduité de l'apprenti.

■ LE CFA ET LE LYCÉE S'ENGAGENT À :

- Assurer la coordination CFA/Lycée/ Entreprise.
- Désigner un responsable de formation.
- Dispenser aux apprentis un enseignement général, technique, théorique et pratique.
- Fournir à l'entreprise un livret d'apprentissage.
- Accompagner l'apprenti tout au long de sa formation.
- Promouvoir l'égalité homme/femme.
- Assurer l'inclusion des personnes en situation de handicap.

■ LE DÉLÉGUÉ APPRENTI S'ENGAGE À :

- Représenter les apprentis auprès du CFA et du lycée.
- Participer aux instances du CFA.

ALLONS ACCUEILLIR NOTRE NOUVEL APPRENTI !

C'EST PARTI POUR MON PREMIER JOUR EN ENTREPRISE !



EN FORMATION,
EN EMPLOI,
EN SÉCURITÉ :
L'APPRENTISSAGE
EN CONFIANCE !

mon alternance en entreprise

En tant qu'apprenti, vous êtes considéré comme salarié à temps complet car les périodes au CFA/Lycée sont les périodes d'un salarié en formation. Vous êtes sous la responsabilité d'un maître d'apprentissage dans l'entreprise.

■ CONTRAT D'APPRENTISSAGE

Vous avez signé un contrat d'apprentissage. C'est un contrat de travail de 35 heures à durée déterminée (CDD) ou indéterminée (CDI). Les 35 heures sont composées d'une alternance entre temps en entreprise et temps en formation.

■ PÉRIODE D'ESSAI : 45 JOURS

Vous avez une période d'essai de 45 jours effectifs en entreprise (rupture unilatérale possible pendant cette période). Après les 45 jours : rupture à l'amiable uniquement.

■ LES CONGÉS : 5 SEMAINES PAR AN

Vous avez les mêmes droits aux congés que les autres salariés de l'entreprise. Pour un contrat d'apprentissage d'un an, l'apprenti a droit à 5 semaines de congés à prendre sur le temps en entreprise (2 jours et demi ouvrables par mois de travail, à prendre dès ouverture des droits). Vous devez convenir des dates de prise des congés avec votre chef d'entreprise. Si le CFA est fermé vous devez être en entreprise à ce moment-là (cf. planning d'alternance)

Votre entreprise ne peut vous accorder les congés durant les périodes de formation.

■ SÉCURITÉ SOCIALE : LA PROTECTION SOCIALE

L'entreprise adresse à l'URSSAF la Déclaration Préalable A l'Embauche.

Vous avez le statut de salarié dès signature du contrat d'apprentissage.

Votre couverture sociale au titre du régime général des salariés est donc prise en charge par l'entreprise.

Pendant le temps passé tant au CFA qu'en entreprise, vous relevez de la législation sociale en tant que salarié : maladie, accident du travail, maternité.

C'est à l'entreprise qu'il appartient d'établir toute déclaration même durant les périodes de formation (exemple : accident de travail)

■ ALLOCATIONS CHÔMAGE

A la fin du contrat, si vous ne poursuivez pas d'études ou n'avez pas trouvé d'emploi, il est conseillé de vous inscrire à France Travail et de modifier votre couverture sociale en tant que « sans emploi ».

Site web : www.francetravail.fr

Si vous démissionnez avant les examens finaux, vous n'avez pas droit aux allocations chômage.

En cas de rupture à l'amiable, vous devrez présenter le formulaire de rupture d'un commun accord entre vous et votre employeur.

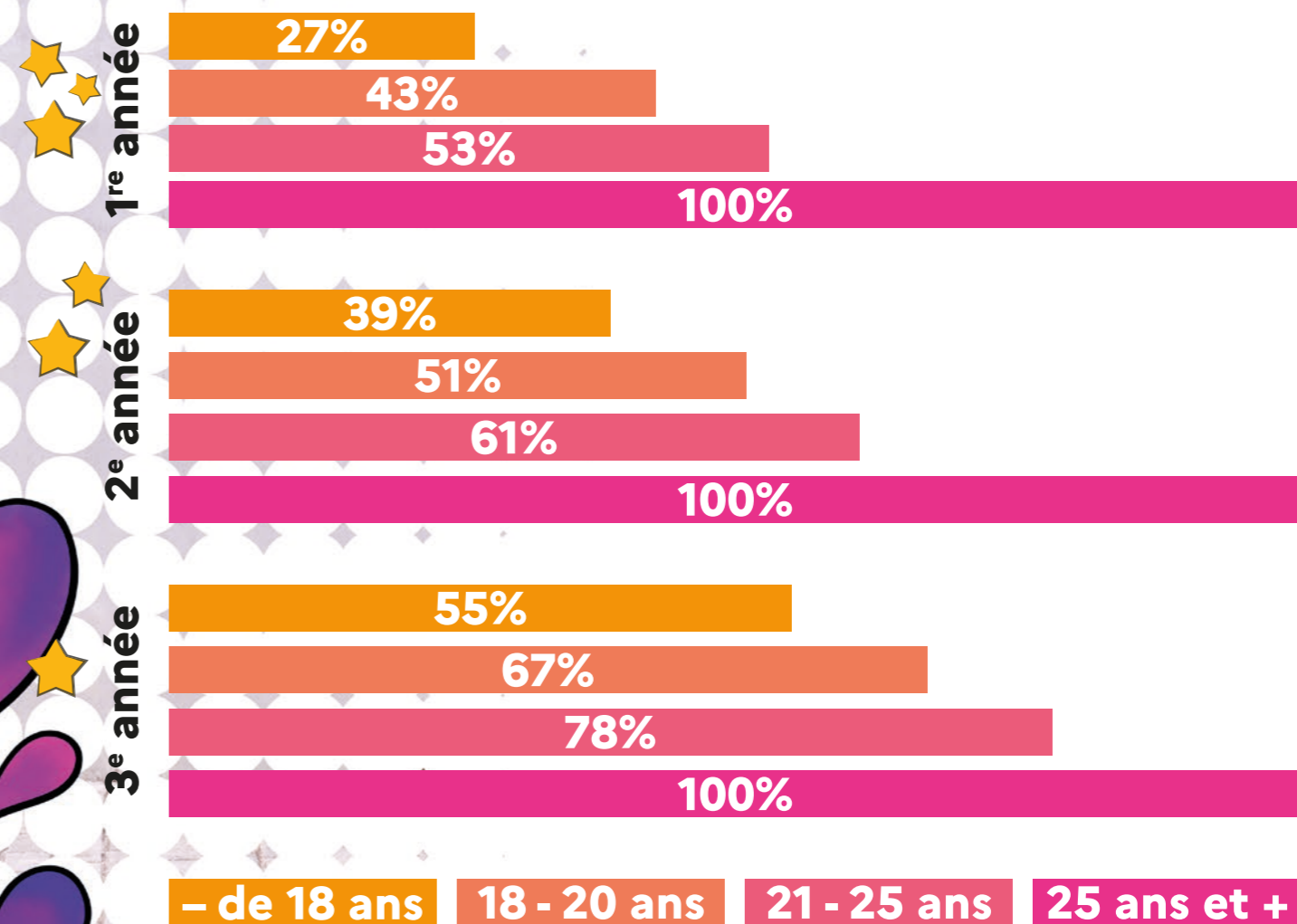
SI L'APPRENTI PROGRESSE DANS LES CYCLES DE FORMATION CHEZ UN EMPLOYEUR DIFFÉRENT, IL BÉNÉFICIE D'UNE RÉMUNÉRATION AU MOINS ÉGALE À CELLE À LAQUELLE IL POUVAIT PRÉTENDRE DANS LE CADRE DE SON PRÉCÉDENT CONTRAT. S'IL PROGRESSE CHEZ LE MÊME EMPLOYEUR, IL BÉNÉFICIE D'UNE RÉMUNÉRATION AU MOINS ÉGALE À CELLE QU'IL PERCEVAIT LORS DE LA DERNIÈRE ANNÉE DE SON PRÉCÉDENT CONTRAT.

mon salaire

■ Le salaire minimum de l'apprenti est calculé sur la base du SMIC ou du minimum conventionnel s'il est plus favorable.

Il évolue en fonction de son âge et de sa progression au sein d'un même cycle de formation dans l'apprentissage.

POURCENTAGE DU SMIC SELON L'ANNÉE DE FORMATION ET L'ÂGE :



La mobilité internationale

■ La Mobilité Internationale offre des opportunités uniques tant pour les jeunes que pour les entreprises.

Le CFA de l'académie de Nice soutient ses apprenti(e)s dans cette expérience enrichissante.

Référent Mobilité Internationale
Romain GOURA
06 12 39 27 24
romain.goura@ac-nice.fr



■ EN ROUTE VERS L'INTERNATIONAL : EXPLOREZ, APPRENEZ, GRANDISSEZ EN TANT QU'APPRENTI

Partir à l'étranger en tant qu'apprenti, c'est relever un défi excitant et s'élancer vers de nouvelles aventures. C'est l'opportunité de découvrir de nouveaux horizons, de vous immerger dans une culture différente et de maîtriser une langue étrangère.

Mais surtout, c'est une chance incroyable de développer des compétences essentielles pour votre avenir professionnel et personnel.

Imaginez-vous vivre une expérience unique, où chaque jour est une aventure et chaque rencontre une opportunité d'apprendre.

En partant à l'étranger, vous allez développer des soft skills qui vous seront utiles toute votre vie : la flexibilité pour vous adapter à toutes les situations, l'autonomie pour prendre des décisions et gérer vos projets, le sens du travail en équipe pour collaborer avec des personnes de différentes cultures, et une curiosité insatiable pour découvrir le monde qui vous entoure.

Et ce qui rend cette initiative encore plus enrichissante ? Le CFA vous soutient à chaque étape de ce projet en facilitant l'obtention de financements et en vous apportant son expertise pour persuader votre entreprise. C'est une opportunité pour vous d'introduire de nouvelles idées et perspectives dans l'organisation et le développement de votre entreprise.

Alors, saisissez cette opportunité de devenir des citoyens du monde, d'explorer de nouveaux horizons et de devenir la meilleure version de vous-même. La mobilité internationale est là, à portée de main.

Prêts à relever le défi ?

mes impôts

■ Les revenus sont non déclarables et non imposables jusqu'à hauteur de 100% du SMIC.

Seule la partie des revenus dépassant 100% du SMIC est déclarable.

DEUX CAS POSSIBLES :

- Apprenti indépendant de ses parents : L'apprenti doit établir une déclaration d'impôt.
- Apprenti dépendant du foyer fiscal des parents ⁽¹⁾.

et après ?

■ Après l'obtention de votre diplôme, vous pouvez :

- Poursuivre des études par la voie de l'apprentissage ou en formation classique.
- Signer un contrat de travail (CDD ou CDI).
- Vous inscrire à France Travail dans le cas où vous n'auriez pas d'employeur.

RESTONS CONNECTÉS
LE CFA PEUT VOUS ACCOMPAGNER DANS VOTRE PROJET DE POURSUITE D'ÉTUDES OU DE RECHERCHE D'EMPLOI.
VOTRE AVIS NOUS INTÉRESSE EN RÉPONDANT À NOS ENQUÊTES DE SATISFACTION, VOUS PERMETTEZ AU CFA DE S'AMÉLIORER.

⁽¹⁾ Veuillez consulter la notice de déclaration d'impôt pour ce point particulier. Dans le cas où vous restez dans le foyer fiscal de vos parents, vos parents doivent indiquer vos revenus dans le cadre de leur déclaration d'impôt sur le revenu, ces revenus ne donneront pas lieu à impôt (jusqu'à hauteur de 100% du SMIC).



aides pour les apprentis

simplifiez votre vie !

■ LOGEMENT : TROUVEZ UN TOIT ABORDABLE

- **Aide Personnalisée au Logement** : l'APL, une aide financière pour votre loyer (selon les conditions de ressources).
- **Action logement** : des aides pour faciliter l'accès au logement (Mobili Jeune, Loca-Pass, Visale).

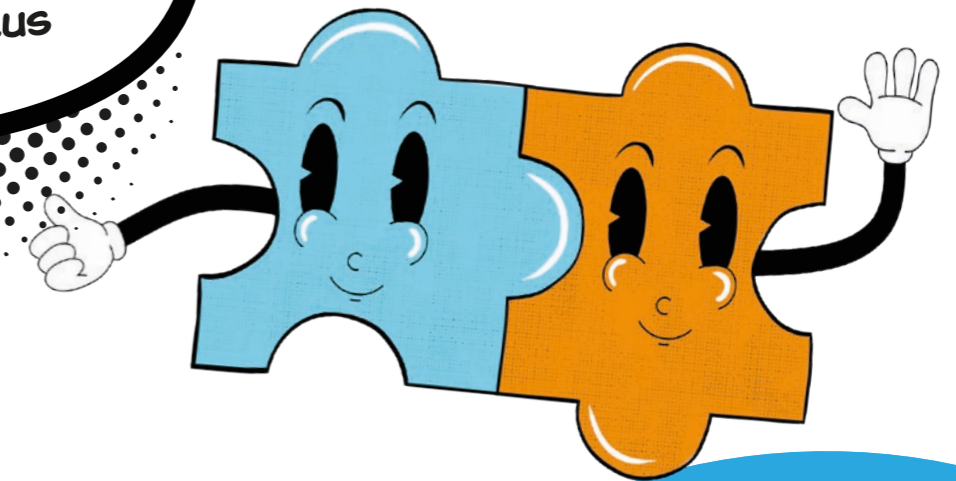
■ TRANSPORTS : DÉPLACEZ-VOUS SANS TRACAS

- **Permis de conduire** : une aide de 500 € pour passer votre permis B dès 18 ans.
- **Aide régionale** : le PASS ZOU, bus et train à volonté !
- **Train** : Une aide à la mobilité avec la SNCF.

■ AUTRES AIDES : SIMPLIFIEZ VOTRE VIE D'APPRENTI

- **Pas de frais de scolarité** : Formation gratuite grâce à votre contrat.
- **Aide au 1^{er} équipement** : jusqu'à 500 €.
- **Aide aux vacances** : jusqu'à 250 € grâce au dispositif *Départ 18:25* de l'Agence nationale pour les chèques-vacances (ANCV).
- **Carte d'étudiant des métiers** : Accès à des réductions dans divers domaines.
- **Congés supplémentaires** : 5 jours de congés pour préparer les examens, dans le mois qui précède les épreuves.
- **Pass Culture** : Accès facilité à la culture et aux loisirs pour les jeunes de 15 à 18 ans.

DES SOUTIENS PRATIQUES
ET ACCESSIBLES POUR
RENDRE VOTRE EXPÉRIENCE
D'APPRENTISSAGE
PLUS AGRÉABLE ET PLUS
FACILE !



**VAR
ANTENNE 83**

Boulevard de l'Europe
83500 La Seyne-sur-Mer
04 94 11 10 51
cfaran-83@ac-nice.fr

CONSEILLER EN FORMATION :

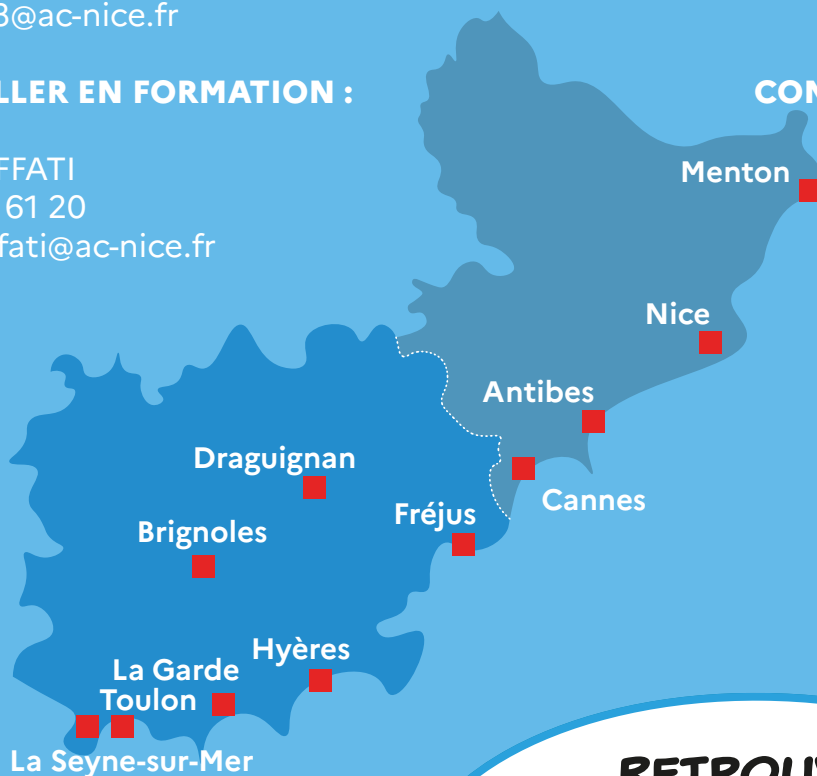
Sami NEFFATI
06 82 68 61 20
sami.neffati@ac-nice.fr

**ALPES-MARITIMES
ANTENNE 06**

24 bis avenue Pauliani
06000 Nice
04 97 20 24 20
cfaran-06@ac-nice.fr

CONSEILLÈRE EN FORMATION :

Référente handicap
Sophie BERETTONI
06 12 39 33 19
sophie.berettoni@ac-nice.fr



**RETROUVEZ
NOS ANTENNES
DANS LES
ALPES-MARITIMES
ET LE VAR !**



**RETROUVEZ-NOUS
SUR LES RÉSEAUX
SOCIAUX !**

Pour toute préoccupation ou suggestion, nous sommes à votre disposition par mail lecfa@ac-nice.fr